

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale du 11 Juillet 2020, sous la présidence de Monsieur FEVRIER Eric, Maire.

Présents : FEVRIER Eric, THIREZ Didier, BEDOUSSAC Claude, IZOULET Catherine, GAUZINS Joël, LALAUURIE Michel, GAILLAC Jacqueline, BERTRAND Patrick, BASSET Philippe, PICARROUGNE Elisabeth, FAURE Cédric, SOLIER Hélène, LAMOUREUX Alexis.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents et excusés : FIALON Catherine pouvoir à IZOULET Catherine, MONREYSSE Monique pouvoir à GAILLAC Jacqueline, GIBERT-PACAULT Isabelle pouvoir à SOLIER Hélène, ARMANDIE Blandine, DESTOMBES Benoît pouvoir à FEVRIER Eric, BOUNIOL Lucie pouvoir à FAURE Cédric.

La séance est ouverte à 20h00

ORDRE DU JOUR

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mr THIREZ Didier est élu à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 10 JUILLET 2020

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

OBJET : BUDGET COMMUNE - BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire,

Après avoir présenté le projet de dépenses et recettes à inscrire en section de fonctionnement et d'investissement pour le budget primitif 2020,

- Demande aux membres du Conseil Municipal
 - D'APPROUVER le budget primitif 2020 de la commune :
 - ✓ Section fonctionnement : 1 940 106 euros
 - ✓ Section investissement : 2 508 122 euros

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote
Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- APPROUVE le budget primitif 2020 de la commune :
 - ✓ Section fonctionnement : 1 940 106 euros
 - ✓ Section investissement : 2 508 122 euros

OBJET : BUDGET COMMUNE – ADMISSION EN NON-VALEUR D'UNE CREANCE IRRECOUVRABLE

Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret N° 2012-1242 du 7 novembre 2012 portant règlement général de la comptabilité publique

- Informe de la demande d'admission en non-valeur s'élevant à 93.06 €, transmise par Monsieur le comptable public, correspondant à une recette qui n'a pas pu être recouvrée malgré les procédures employées. Il convient pour régulariser la situation budgétaire du budget communal de l'admettre en non-valeur.
- Considérant que Monsieur le comptable public a justifié des diligences réglementaires pour recouvrer la créance auprès du débiteur et que ce dernier a fait l'objet d'une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

- Demande l'autorisation de signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire, les crédits nécessaires étant déjà inscrits au budget M14 à l'article 6542 « créances éteintes » pour la somme de 93.06 €.

Mme SOLIER Hélène demande si on peut interdire l'accès à la cantine lorsqu'il y a des impayés.

Monsieur le Maire répond qu'il ne se voit pas faire cela et que c'est l'enfant qui serait pénalisé.

Mr BASSET Philippe demande si on ne pourrait pas faire appel à un huissier.

Monsieur le Maire ajoute qu'il faudrait rencontrer les personnes qui ne paient pas la cantine ou l'eau.

Mr LAMOUREUX propose de les convoquer avec un courrier avec accusé de réception.

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- Autorise la signature de toutes les pièces se rapportant à cette affaire, les crédits nécessaires étant déjà inscrits au budget M14 à l'article 6542 « créances éteintes » pour la somme de 93.06 €.

OBJET : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire,

Après avoir présenté le projet de dépenses et recettes à inscrire en section de fonctionnement et d'investissement pour le budget primitif 2020,

- Demande aux membres du Conseil Municipal
 - ✓ D'APPROUVER le budget primitif 2020 de l'eau et de l'assainissement
 - ✓ Section fonctionnement : 413 045 euros
 - ✓ Section investissement : 3 519 852 euros

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- ✓ APPROUVE le budget primitif 2020 de l'eau et de l'assainissement
- ✓ Section fonctionnement : 413 045 euros
- ✓ Section investissement : 3 519 852 euros

OBJET : BUDGET LOTISSEMENT « LES PLACETTES » - BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire,

Après avoir présenté le projet de dépenses et recettes à inscrire en section de fonctionnement et d'investissement pour le budget primitif 2020,

- Demande aux membres du Conseil Municipal
 - ✓ D'APPROUVER le budget primitif 2020 du lotissement « Les Placettes »
 - ✓ Section fonctionnement : 131 010 euros
 - ✓ Section investissement : 93 797,25 euros

Monsieur le Maire indique que la signature pour la vente des lots 5 et 6 des placettes nord a lieu ce vendredi et la réservation des lots n° 3 et 4 aux placettes nord a été annulée par le futur acquéreur car son projet était trop onéreux.

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal :

- ✓ APPROUVE le budget primitif 2020 du lotissement «Les Placettes »
- ✓ Section fonctionnement : 131 010 euros
- ✓ Section investissement : 93 797,25 euros

OBJET : BUDGET LOTISSEMENT « LES VERGNES » - BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire,

Après avoir présenté le projet de dépenses et recettes à inscrire en section de fonctionnement et d'investissement pour le budget primitif 2020,

- Demande aux membres du Conseil Municipal :
 - ✓ D'APPROUVER le budget primitif 2020 du lotissement « Les Vergnes »
 - ✓ Section fonctionnement : 832 437 euros
 - ✓ Section investissement : 873 971,70 euros

Monsieur le Maire informe que trois lots sont réservés et les deux permis de construire sont en cours d'instruction, dont un Permis de construire pour 2 lots.

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal :

- ✓ APPROUVE le budget primitif 2020 du lotissement « Les Vergnes »
- ✓ Section fonctionnement : 832 437 euros
- ✓ Section investissement : 873 971,70 euros

OBJET : SUBVENTIONS 2020

Monsieur le Maire,

- Informe que la commission en charge des associations propose d'attribuer les subventions suivant tableau annexé
- Propose de suivre l'avis de la commission
- Précise que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2020

Mr FAURE Cédric ajoute que pour les associations sportives, c'est compliqué car elles n'ont pas eu de rentrées d'argent, suite aux annulations des manifestations. Ce qui justifie de maintenir la subvention pour cette année.

Mme PICARROUGNE Elisabeth remarque que la subvention accordée au Hand est très importante par rapport à celle du foot.

Monsieur le Maire répond que le hand a beaucoup plus d'équipe et à des niveaux au-dessus de celui du foot.

Mr FAURE Cédric ajoute que tous leurs matchs ont lieu en dehors du département et cela engendre beaucoup de frais de transport. Il y a toujours une somme prévue en subvention exceptionnelle quand une association a une équipe en nationale, de même en régionale.

Mr BASSET Philippe est surpris de la somme attribuée à Solène Rolland, qu'il a découvert aux vœux et Il propose de l'accompagner davantage en augmentant la subvention.

Mr FAURE Cédric ajoute que le Département donne 1000 € pour l'association et non pour elle.

Monsieur le Maire ajoute qu'au départ, on a attribué une subvention pour du sponsoring plutôt qu'une subvention de fonctionnement comme cela a été fait pour le team PB Racing. D'autant plus que cette année, elle ne fera pas beaucoup de compétition.

Mr BEDOUSSAC Claude ajoute que c'est une subvention individuelle.

Mme PICARROUGNE Elisabeth ajoute que si on augmente une subvention, il faut augmenter les autres. L'association Team PB Racing compte au moins quatre jeunes de Saint-Mamet.

Les propositions de la commission Association sont donc maintenues.

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- Suit l'avis de la commission comme indiqué dans le tableau annexé :

SUBVENTIONS	attribution 2018	attribution 2019	demande 2020	proposition 2020	Commentaires
A LIVRE OUVERT	400	400	0	0	Pas de demande car pas de manifestation cette année
AMIS DE LA SALVETAT	200	200	200	200	Organisation journée rando + repas --> Maintien de la subvention demandée avec éventuellement une révision en 2021 si pas de marche/repas organisé en 2020
ANCIENS COMBATTANTS	70	70	70	70	
APE école	2500	2000	2600	2600	2000 + 600 subv exceptionnelle pour voyage St Urcize
CERE ET RANCE TENNIS CLUB		400	150	0	Demande 300€ St Mamet et le Rouget pour tournoi été --> à verser sous condition d'organisation du tournoi + 250€ sous condition de travaux pour le remplacement du système de refroidissement de la chambre froide
CHASSE	500	500	500	250	
CLASH OF PAINT BALL	0	200	0	0	2020 pas de demande de subvention
CLUB DE L'ESPOIR	150	150	150	200	demande 150 voire plus!
COMMERCANTS - ARTISANS	200	200	0	0	en 2019 : Plan St Mamet avec localisation commerçants et artisans
COMICE AGRICOLE	200	200	200	200	Comice multiraces 25/10/20
COMITE DES FETES	3000	3000	3000	3000	à réviser éventuellement en 2021 si fête patronale non organisée
CROIX BLANCHE	200	200	200	100	100€ pour fête de la pomme / 0 pour la transhumance
CULTURE ET LOISIRS	550	550	550	550	
ETOILE SPORTIVE	3500	3500	3500	3500	Maintien / à voir en 2021
FAMILLES RURALES	700	700	700	700	animation locale (danse / arts plastiques / spectacle TAP / sorties)
HAND ST MAMET	6000	6000	6000	6000	Maintient sous condition de l'organisation de manifestations en 2021 (quine, vente calendriers, soirée théâtre)--> rien en 2020
JUMELAGE SAINT MAMET	3000	3000	3000	3000	pas d'accueil des pugnacais à St Mamet en juin 2020 - Achat et expédition d'un cantal. Voir convention et engagement de la mairie
SMARC			2000	1000	demande 1000 pour construction des stands, pitlane, sécurisation et balisage du circuit
TRIAL CLUB	3000	3000	0	0	Pas de demande car pas de manifestation cette année
TROUPE FEUILLETEE			200	200	Frais de transport
EQUI PROGRESS Solène Rolland			demande	200	saison TREC - Association Equi'Progress
SAINT MAMET RUGBY	2500	2500	2500	2500	Maintien / à voir en 2021
		500	0	0	La commission propose 200€ au vu du petit nombre d'adhérents
TEAM PB RACING	0	200	400	200	Demande 400 pour financement saison de moto cross
OCCE 15	8316	8624	demande	5076	Pour 2020 : les commandes passées en juin pour la rentrée de septembre seront payées par la mairie et donc déduites du montant de l'OCCE. 160*56 - facture juin 2020
ACCENT JEUNES	100	100		100	
ADAPEI				100	
ADCP PROTECTION CIVILE	100	100		100	
AFSEP (sclérose)	0	100		0	alternance
APF FRANCE HANDICAP				100	alternance
Fond Solidarité logement CD15	300	300	300	300	
CANCER SOLIDARITE				100	alternance
FRANCE ALZHEIMER CANTAL	100	100		100	
GVA LAROQUEBROU	100	100	100	100	cotisation annuelle
LIGUE CONTRE CANCER	0	100		0	alternance
MFR de la Chataigneraie	80	80		120	20€ / enfant de la commune : 6 enfants en 209/20
PREVENTION ROUTIERE		100	0	0	Par d'action sécurité routière cette année, Aura lieu tous les 2 ou 3 ans (Vu S. Malgouzeou)
RESTOS DU CŒUR	100	0		100	
SECOURS POPULAIRE	0	100		0	Prévoir don collecte de jouets
TRANSHUMANCE	150	150		0	pas d'organisation en 2020
UNION CYCLISTE AURILLACOISE	-	500		-	2019 : Course Labouygues-Delabie
TOTAL	36 016	37 924	26 320	30 766	45 000€ au budget 2019

OBJET : APPROBATION CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE 2020

Monsieur le Maire,

- Rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n° 2020/19 du 25 juin 2020 approuvant le lancement du dossier de consultation des entreprises pour le programme de voirie 2020
- Rappelle que le montant estimatif des travaux s'élève à 71 226 € ht soit 90 990,06 € ttc.
- Expose au Conseil Municipal le déroulement de la consultation et propose de retenir pour ces travaux l'entreprise COLAS, pour un montant de 75 825,50 € HT, celui-ci étant le mieux classé suite à l'analyse des offres effectuée par le maître d'œuvre, Cantal Ingénierie et Territoires, conformément au règlement de la consultation.
- Demande l'autorisation de signer les marchés et les décomptes, et d'une façon générale effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette opération, de mener à bien ce marché de travaux.
- Dit qu'il informera chaque fois que nécessaire l'assemblée de l'évolution de cette affaire.
- Précise que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2020

Monsieur le Maire expose l'analyse des offres :

Conformément aux prescriptions de l'article 8 du règlement de la consultation, les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

1-Prix des prestations : 60%

2-Valeur technique : 40%

Les offres s'établissent de la manière suivante:

1) PRIX DES PRESTATIONS:

COLAS : 75 825.50 € HT, soit une note de 60/60

EUROVIA : 84 885,00 € HT, soit une note de 46.43/60

EATP : 82 503,00 € HT, soit une note de 49.86/60

2) VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE:

Les trois entreprises ont obtenu 40/40

Soit une note finale de :

COLAS : 100/100

EUROVIA : 86.43/100

EATP : 89.86/100

Mr GAUZINS Joël ajoute que des travaux supplémentaires sont à envisager en 2020 notamment au Royre, pour lesquels les prix unitaires seront les mêmes que celui du marché que l'on vient de passer.

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- Décide de retenir pour ces travaux relatifs au programme de voirie 2020, l'entreprise COLAS, pour un montant de 75 825,50 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés et les décomptes d'une façon générale effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette opération, de mener à bien ce marché de travaux.

Questions diverses :

1- Organisation rentrée scolaire:

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'organisation de l'école avant la sortie scolaire pour respecter les mesures sanitaires liées au COVID.

Les conditions dans les classes seront probablement les mêmes à la rentrée, est-ce que l'on maintient la garderie comme à la fin de l'année scolaire : 8h le matin, 17h le soir avec un agent par groupe classe.

En période normale, la garderie est à 7h15 le matin et 18h30 le soir.

Certains parents auront besoin sachant que les fratries se retrouvent le soir, les enfants sont mélangés au centre de loisirs par tranche d'âge et non par classe.

Est-ce que ça sert à quelque chose ? Le lavage des mains sera maintenu.

Il faut trouver un équilibre entre le service qu'on propose et la peur que les parents puissent avoir de la Covid.

Mme SOLIER Hélène ajoute que la cantine risque de revenir à la normale, et dans certaines classes la distance d'un mètre latéral ne sera pas possible.

Monsieur le Maire répond qu'il faudrait envisager :

- de changer les groupes de classe en fonction du nombre d'enfants.
- d'envisager d'enlever des meubles
- d'équilibrer les effectifs avec des mélanges de niveaux

Il faut envisager le pire pour se préparer pour la rentrée.

2- Choix entreprise pompe de relevage Croix blanche :

Mr BEDOUSSAC Claude informe des trois devis reçus pour le remplacement et le déplacement de la pompe de relevage de la Croix Blanche.

- VGS (entreprise de Saint-Céré) : 27 370€ HT

- ACTEMIUM : 31 288€ HT

- SAUR : 27 290€ HT

Il faut ajouter à cela un regard (580 € ht) et un poste de télésurveillance (1950 € ht)

VGS prévoit une cuve en béton, il n'y a pas besoin de clôturer, on peut y rouler dessus. Il y a un pupitre de commande, il ne serait pas fermé ni protégé, cela revient moins cher, environ 2800€ de moins, est-ce que l'on prend le risque de ne pas clôturer. Et si on compte la clôture proposée par VGS, ils sont 100 € plus cher que SAUR.

SAUR propose une cuve en résine pour laquelle il est nécessaire de clôturer. Cette entreprise travaille déjà pour la commune et cela représente un avantage. Le système Sofrel proposé est déjà présent sur le réseau AEP, à la station d'épuration et à la station de pompage. Les travaux seraient réalisés avec l'entreprise LAPIERRE. Cette pompe est moins consommatrice que celle proposée par VGS.

La proposition d'ACTEMIUM est plus chère que les deux autres, pour une prestation technique équivalente.

Mme IZOULET demande les délais de travaux de chaque entreprise.

Mr BEDOUSSAC Claude répond qu'il n'a pas d'informations sur le délai pour la réalisation des travaux.

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise SAUR, les conseillers municipaux sont unanimes sur ce choix.

3- Entretien de la bascule située dans le bâtiment Croix blanche :

Monsieur le Maire rappelle que cette bascule sert au pesage des animaux principalement les veaux et les cochons.

Quand la croix blanche a été créé, le projet de marché aux veaux prévu à ce moment-là a tenu 4 semaines. La bascule était utilisée mais d'années en années, il y a eu de moins en moins d'utilisation. Actuellement, nous avons une trentaine d'euros d'encaissement et l'entretien annuel coûte 300€.

Monsieur le Maire propose de ne pas payer l'entretien, de débrancher la bascule et de mettre un panneau indiquant la cession de cet appareil.

Mr LALAURIE Michel ajoute que ce n'est plus un besoin, elle ne sert plus à rien.

Mr LAMOUREUX Alexis précise que les éleveurs sont tous équipés chez eux.

4- Réaménagement de la piscine municipale :

Mr BEDOUSSAC Claude informe que la commission de travaux a rencontré un pisciniste. Ce dernier doit faire un devis pour un réagréage et la pose d'un nouveau liner. Cela donnera une idée de prix.

5- Portage de courses :

Mme IZOULET Catherine rappelle que le portage des courses a lieu le mercredi et le samedi matin, et recherche des bénévoles.

Mr BEDOUSSAC Claude propose de faire à tour de rôle.

6- Masques réalisés par les associations :

Mme IZOLET Catherine informe que la distribution des masques, réalisés par les associations "pat et pétassous" et "familles rurales", a commencé et qu'il faudrait plus de bénévoles pour poursuivre la distribution.

7- Terrain de rugby :

Mr BERTRAND Patrick demande si les terrains de sport sont interdits car les jeunes de 17 ans ont un programme de remise en condition à faire.

Monsieur le Maire répond que les terrains ont peut-être été ré engazonnés et que le Saint-Laurent peut-être une solution de repli.

8- Départ de Mr JOLY Patrick :

Mr FAURE Cédric demande si la commune organise un pot de départ ou est-ce que cela se fera au niveau du Canton ?

Fin de la séance 23h30